

11. Les femmes, l'environnement et le développement durable : un tout indissociable

« La vie est un tout, elle est un cercle. Ce qui détruit le cercle devrait être arrêté. Ce qui entretient le cercle devrait être renforcé et soutenu ».

Julekha Begum, paysanne de Gaibandha (Bangladesh)

Le monde est unique pour tout être humain, mais en général les vies des femmes diffèrent considérablement de celles des hommes en raison de schémas de socialisation qui diffèrent selon les sexes. En matière d'environnement, les femmes à travers le monde jouent un rôle irremplaçable dans la gestion des plantes et des animaux dans les forêts, les zones arides, les zones humides et l'agriculture; dans la collecte de l'eau, du combustible et du fourrage pour les besoins domestiques et pour générer des revenus; et dans la surveillance des sols et des ressources en eau. Ainsi, elles contribuent au développement des familles et des communautés en leur consacrant du temps, de l'énergie et des connaissances et en apportant leur vision personnelle. La vaste expérience des femmes fait d'elles une précieuse source de connaissances et de compétences pour la gestion de l'environnement et pour des interventions adéquates.

L'égalité entre les sexes : un fossé qui reste à combler

Si la contribution des femmes à l'environnement est à elle seule suffisante pour motiver en une analyse approfondie de l'équité entre les sexes, il existe aussi une perspective plus vaste. Une récente étude de la Banque mondiale (2002) a conclu que l'égalité entre les sexes est essentielle pour les économies nationales. Aussi, comme l'affirme Aguilar (2002), le développement durable n'est pas possible sans équité. C'est même une

Encadré 6. Les femmes et l'environnement : une approche basée sur les droits

Une approche du développement durable basée sur les droits décrit les situations, non seulement par rapport aux besoins humains ou aux exigences du développement, mais en termes d'obligations de la société pour répondre aux droits inaliénables des individus. Cela donne aux populations le pouvoir d'exiger la justice en tant que droit et non sous forme de charité, et aux communautés une base morale pour réclamer une assistance en cas de besoin.

Source : Lorena Aguilar, UICN

condition préalable à toute action visant à améliorer la qualité de vie des populations. Cela implique que l'égalité et l'équité entre les sexes sont, non seulement une question fondamentale de droits de la personne humaine et de justice sociale, mais également une contribution et une condition préalable à la conservation de l'environnement, au développement durable et à la sécurité humaine.

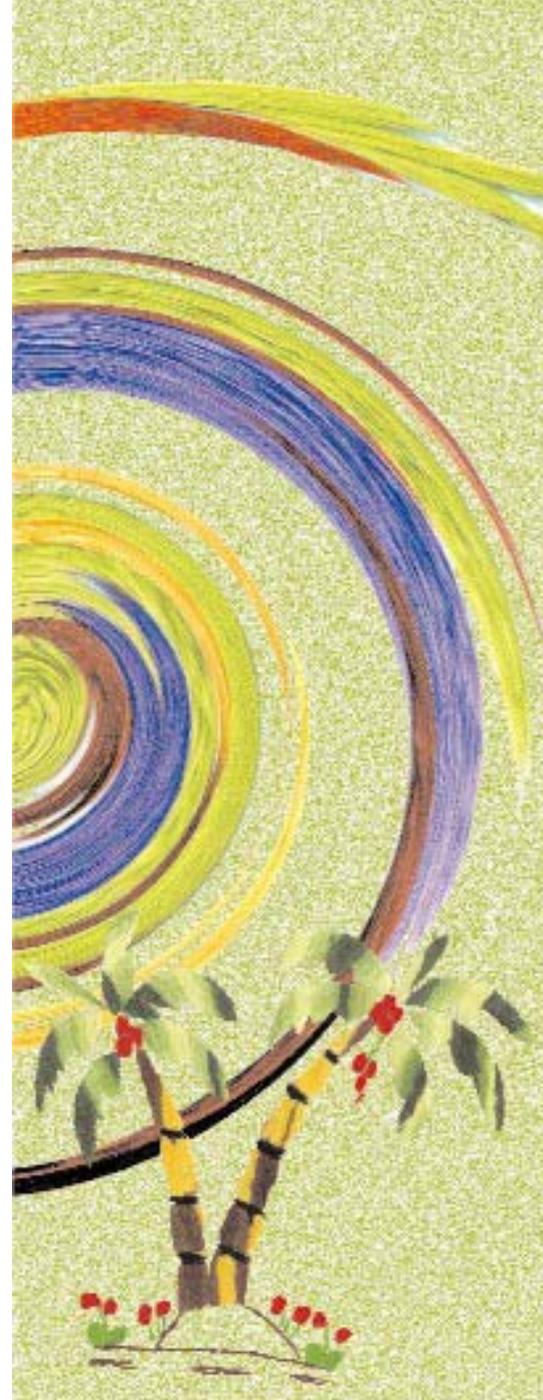
D'autre part, malgré les obstacles, les femmes ont prouvé qu'elles sont des agents très efficaces du changement, en s'organisant à travers le monde en vue de militer et d'oeuvrer pour un environnement sain. D'innombrables organisations dirigées par des femmes ont contribué à l'établissement d'un programme durable par leurs activités de promotion et de plaidoyer, à l'élaboration d'alternatives au développement non durable, et à l'assurance que les voix des femmes soient entendues et leurs perspectives prises en compte.

Encadré 7. Mouvement de la Ceinture Verte "Green Belt Movement" (Kenya)

Par Mia MacDonald (Worldwatch Institute)

« Les arbres sont vivants, aussi nous réagissons envers eux de différentes manières. Souvent, nous nous attachons à un arbre parce qu'il nous donne de la nourriture, du combustible, du fourrage et du bois de chauffage. Lorsque vous plantez un arbre et que vous le voyez pousser, quelque chose naît en vous ... Vous voyez la relation entre une personne et l'environnement. C'est merveilleux de voir cette transformation et c'est cela qui soutient le mouvement »!

Wangari Maathai (in : Cuomo, 2001)





Encadré 7. Suite

Lancé au Kenya lors de la Journée de la Terre en 1977, le Mouvement de la Ceinture verte a été l'un des premiers efforts faits pour inclure les liens entre l'équité entre les sexes et les ressources naturelles dans une campagne à la base en faveur de l'environnement – en mobilisant, dans ce cas précis, des femmes pour planter des arbres locaux.

Depuis sa création, le Mouvement a mis en place un réseau national de 6 000 pépinières villageoises, conçues pour combattre la désertification rampante, restaurer la santé des sols et protéger les bassins hydrographiques. Environ 20 millions d'arbres ont été plantés par les 50 000 femmes membres du Mouvement. Certains arbres ont été coupés, mais des millions d'autres (y compris des arbres fruitiers locaux) sont encore debout. Ces dernières années, le travail du Mouvement s'est élargi pour inclure des questions de sécurité alimentaire et de production d'aliments locaux, tels que le millet et l'arachide, pour la plupart abandonnés en faveur de cultures à croissance rapide et de cultures d'exportation écologiquement plus exigeantes, telles que le café, le thé et les fleurs.

Conçu sous l'égide du Conseil national des femmes du Kenya, le Mouvement a toujours cherché à atténuer les disparités entre les sexes et à promouvoir l'autosuffisance, le rôle et le pouvoir des femmes dans la protection de l'environnement. Les arbres apportent de l'ombre aux femmes et des coupe-vent pour les cultures, des ressources en eau améliorées, des aliments et des revenus (les femmes sont payées pour les jeunes arbres qui survivent) ainsi que des connaissances et une autonomie. « L'acte de planter des arbres implique une éducation civique, une stratégie pour responsabiliser la population et lui donner le sens de la prise en charge de sa destinée, la délivrant ainsi de la peur ... » déclare la fondatrice du Mouvement, Wangari Maathai, actuellement Ministre adjointe chargée de l'environnement, des ressources naturelles et de la flore et de la faune dans le nouveau gouvernement du Kenya. Le travail du Mouvement s'est étendu à d'autres pays grâce au Réseau vert panafricain, avec des ONG partenaires qui prennent en charge la plantation et les activités d'autonomisation des femmes.

Sources : Maathai, 2003; Cuomo, 2001

Toutefois, la reconnaissance de la contribution des femmes, ou de ce qu'elles ont la possibilité d'offrir, à la survie et au développement est encore limitée. Dans la plupart des sociétés, des structures et des attitudes sociales discriminatoires aux niveaux personnel, institutionnel et communautaire persistent dans des schémas d'inégalité entre les sexes qui sont profondément enracinés (voir l'encadré 8). Beaucoup de femmes rencontrent de gros obstacles liés à leur statut socio-économique et familial, y compris leurs conditions de vie dans des zones pauvres ou isolées. Généralement, les femmes travaillent de plus longues journées. Elles assument à la fois des tâches ménagères et reproductives – tels que le nettoyage, la cuisine, les achats, la grossesse et les soins aux enfants ainsi que l'approvisionnement en eau, en combustible et autres produits – et des activités productives dans les champs ou d'autres activités génératrices de revenus. Les mères célibataires, les réfugiées, les femmes déplacées et les travailleuses migrantes sont confrontées à d'autres obstacles qui souvent entraînent encore plus de marginalisation et de violence contre les femmes.

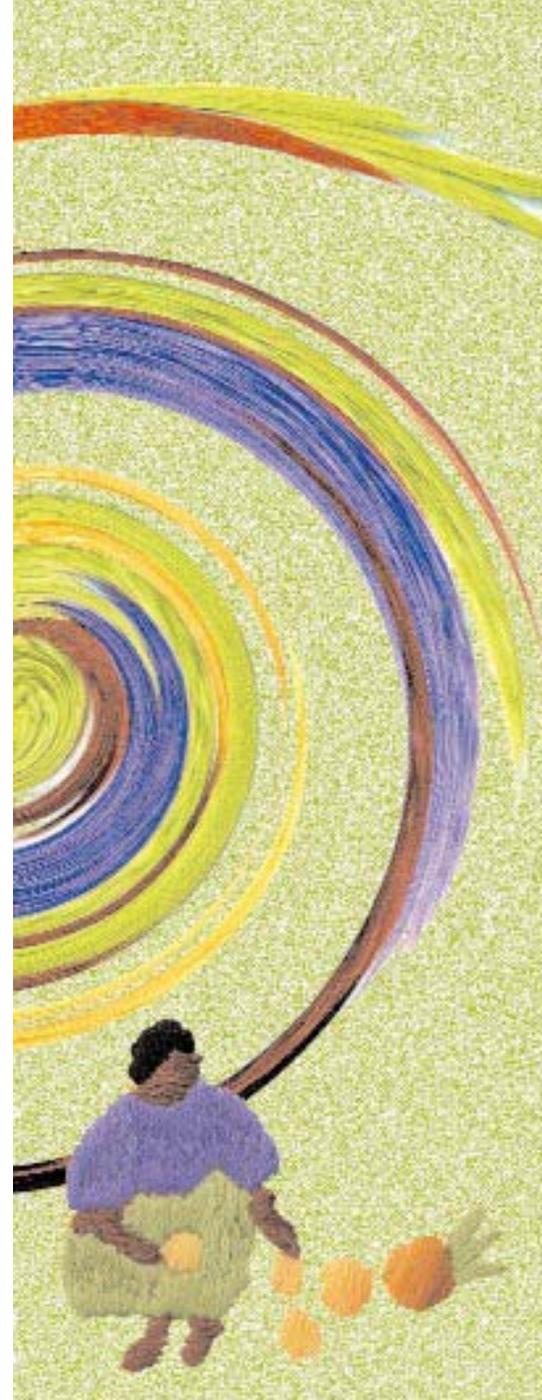
Encadré 8. Discrimination, privation et manque d'épanouissement

Quelques données de base illustrent ci-après la discrimination à l'égard des femmes et les privations qui en découlent souvent.

Egalité entre les sexes : Sept pays développés seulement ont atteint l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour tous les indicateurs sélectionnés de l'Objectif 3 de développement pour le millénaire parmi les pays en développement, on trouve l'égalité la plus élevée en Afrique du Sud, en Argentine et au Costa Rica.

Pauvreté : La majorité des pauvres dans le monde sont des femmes et des enfants. On estime que les femmes représentent plus de 60 % de la population vivant dans la pauvreté, ce pourcentage étant plus faible en Amérique latine.

Taux de natalité et de mortalité : Les femmes ont des taux de mortalité plus élevés dans un certain nombre de pays. Le taux de natalité des filles est en déclin dans des pays tels que l'Inde, en raison d'une préférence pour les garçons et de l'accès facile, bien qu'illégal, aux tests de détermination du sexe.





Encadré 8. Suite

Éducation : En 2000, 63 millions de filles en âge de scolarité primaire n'étaient pas inscrites à l'école; les trois cinquièmes des 115 millions d'enfants ayant quitté l'école étaient des filles et les deux tiers des 876 millions d'adultes analphabètes étaient des femmes. De 1990 à 2000, le taux d'inégalité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire est passé de 86 à 92 filles pour 100 garçons, mais pour les jeunes femmes (15 à 24 ans) des pays en développement, le taux d'alphabétisation est de 60 %, contre 80 % pour les hommes du même âge.

Santé : Mondialement, les femmes représentent un peu moins de la moitié des adultes infectés par le VIH/SIDA, mais en Afrique subsaharienne plus de 55 % des adultes infectés sont des femmes; les jeunes femmes sont deux à quatre fois plus sujettes à l'infection que les jeunes gens. En Asie du sud et du sud-est, 60 % des jeunes infectés par le VIH/SIDA sont des femmes.

Travail et emploi : Les femmes produisent la plupart des produits alimentaires consommés en Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, en Asie. Toutefois, les femmes les plus pauvres sont employées dans l'agriculture ou dans les services et industries du secteur informel; leur travail est largement sous-évalué dans les statistiques de l'emploi et elles reçoivent un salaire bas et irrégulier. Bien que le travail des femmes dans les économies structurées continue d'augmenter, leur part reste beaucoup plus faible que celle des hommes et elles gagnent moins. A titre d'exemple, en 2001 à Cuba, les femmes assuraient 55 % du nombre total d'heures de travail, dont 29 % étaient rémunérées et 71 % non rémunérées. Les hommes assuraient 45 % du nombre total d'heures de travail, dont 67 % étaient rémunérées et 33 % non rémunérées.

Accès aux services : Dans des dizaines de pays en développement, les pauvres, les minorités ethniques et les femmes n'ont toujours pas accès aux services publics et aux facilités privées.

Droits fonciers : Les femmes ont des droits inégaux et un accès incertain à la terre et aux autres ressources naturelles – moins d'une paysanne sur dix en Inde, au Népal et en Thaïlande possède de la terre. La non propriété en Amérique latine est en hausse, le Mexique connaissant la plus grande disparité entre hommes et femmes en matière de propriété foncière.

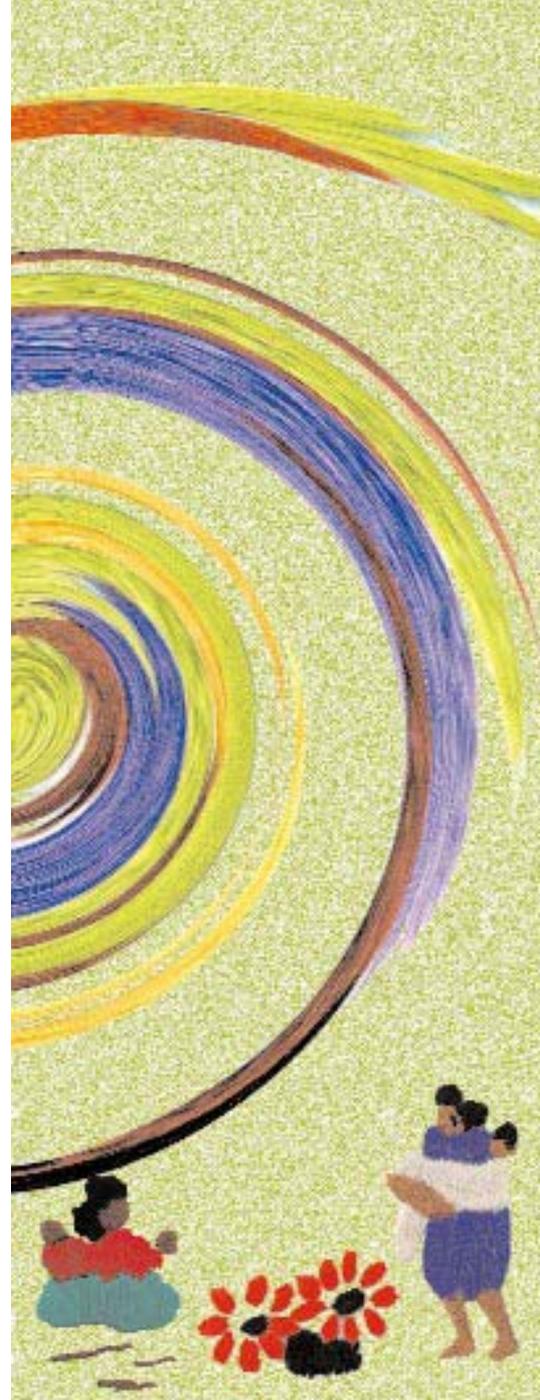
Encadré 8. Suite

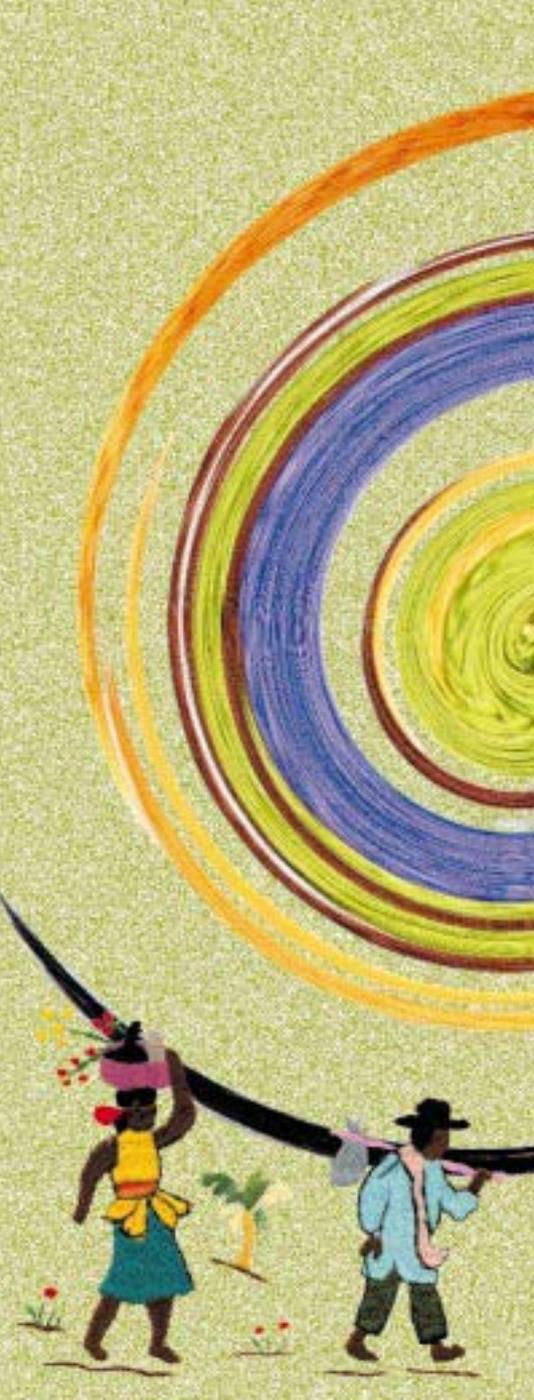
En dépit de la réforme agraire, les femmes y représentent seulement 21 % des propriétaires fonciers (voir le cas A ci-après).

Prise de décision : Les femmes représentent 30 % des parlementaires dans seulement sept pays. Au niveau mondial, elles représentent seulement 14 % des membres de parlements. Il n'y a pas de différences systématiques entre pays riches et pauvres, mais des variations considérables apparaissent dans chaque région. Aux Etats-Unis d'Amérique, les femmes occupent 12 % des sièges de la législature fédérale; 38 pays en développement peuvent revendiquer une proportion supérieure.

Sources : UNIFEM, 2002; PNUD, 2003

Les contextes culturels et sociaux déterminent dans une large mesure les relations d'égalité entre les sexes: les valeurs patriarcales inculquées depuis l'enfance influencent les attitudes des hommes et des femmes tout au long de leur vie. Les lois préjudiciables aux droits et aux revendications des femmes incorporent souvent ces valeurs, et beaucoup de tendances actuelles creusent encore l'écart. Ce sont notamment la mondialisation, un développement économique déséquilibré et les problèmes sociaux en tous genres (la pauvreté, l'insécurité, l'absence d'accès aux services de base, l'éclatement des sociétés, l'intégrisme, la violence, les guerres et le VIH/SIDA), ainsi que les problèmes écologiques (tels que la dégradation de l'environnement, la pollution, les catastrophes et les changements écologiques). Tous ces facteurs sont, pour les gouvernements et les institutions, autant de défis à relever, depuis une meilleure collecte de l'information et une sensibilisation accrue jusqu'à des politiques proactives et des efforts de développement.



The illustration on the left side of the page depicts a woman and a man walking towards the right. The woman, on the left, is wearing a yellow top and a blue skirt, carrying a large black bundle on her head. The man, on the right, is wearing a light blue shirt and dark pants, also carrying a bundle on his head. Above them is a large, multi-colored spiral in the sky, composed of concentric rings of orange, yellow, green, blue, and red. The background is a textured, light green color.

Une compréhension évolutive de l'équité entre les sexes et du développement

La réflexion sur la différenciation sociale sexospécifique a évolué de manière assez spectaculaire depuis le début des années 1960. L'accent était principalement mis alors sur les femmes dans le développement et incluait des politiques et des projets d'appui qui profitaient aux femmes en tant que groupe séparé. Des analystes critiques ont plus tard conclu qu'il devenait urgent d'examiner de plus près les structures de base qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes. Après la Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme en 1985, un concept plus large de l'équité entre les sexes a commencé à émerger au niveau international, et a été pleinement reconnu par la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme en 1995.

En dehors du simple aspect technique et statistique, l'équité entre les sexes a un important contenu politique et de pouvoir. En déplaçant l'accent vers le statut inégal des hommes et des femmes, l'analyse des rapports entre les sexes et le développement passe au crible les politiques de développement et les structures politiques, économiques et sociales du point de vue des différenciations entre les sexes. Cette approche n'élude pas la reconnaissance du fait que l'égalité entre les sexes requiert un changement en profondeur (Pietilä, 2002).

Plusieurs auteurs ont averti que dans ce processus les femmes ne devraient pas se considérer comme un groupe homogène unique. Un grand nombre de différences doivent être reconnues, notamment les castes et les classes sociales, la race et l'éducation (Braidotti et al., 1994; Agarwal, 1998). Bien que la présente publication se concentre surtout sur la situation des femmes vivant dans les zones rurales, l'encadré 9 montre que la situation des femmes urbaines appelle également une attention particulière. De plus, les inégalités dans les niveaux de consommation ainsi que le rôle des femmes dans les modes de consommation devraient être soulignés (voir l'encadré 10). Le besoin de considérer non seulement les femmes mais aussi les hommes dans l'équité entre les sexes doit être sans cesse souligné.



Encadré 9. Dans l'urbanisation, l'équité entre les sexes fait une différence

L'urbanisation progresse à un rythme sans précédent – presque la moitié de la population mondiale vit dans des villes et cette proportion ne cesse de croître. En Amérique latine, en Europe et en Asie centrale la moitié des pauvres vivent dans les villes, et d'ici 2025 entre le tiers et la moitié des pauvres de l'Asie du sud et de l'est habiteront dans des villes, grandes ou petites.

Pour les personnes qui se trouvent dans cette situation, la pauvreté est plus qu'un manque de revenu et d'emploi. La pauvreté, c'est aussi des conditions de vie sordides comportant des risques pour la vie et la santé dus à de multiples facteurs : manque d'assainissement, absence d'eau potable, pollution de l'air, criminalité, violence, insécurité (par exemple, la destruction des taudis), accidents de la circulation et catastrophes naturelles. La défaillance des systèmes de sécurité traditionnels est également fréquente. Ceux qui affluent dans les villes perdent leur lien avec la terre. De nombreux ménages mettent au point des stratégies de survie qui combinent les ressources tirées de l'environnement naturel avec les revenus du travail. La dépendance envers les ressources naturelles est particulièrement répandue là où l'urbanisation ne s'accompagne pas de niveaux équivalents d'industrialisation, comme c'est de plus en plus le cas.

Les femmes gèrent ce processus en tirant parti de toutes les ressources disponibles. En l'absence d'une planification urbaine dotée de services publics, elles fournissent l'eau, le combustible et les autres services aux ménages et aux communautés et elles s'occupent en outre de la gestion des déchets. Elles poursuivent également diverses occupations pour gagner de l'argent, mais ce genre de travail est habituellement informel, méconnu, mal payé et effectué dans des conditions pénibles.

Bien que les femmes soient la colonne vertébrale de cette forme d'économie de subsistance, leur accès à la terre et à la propriété est, en général, sérieusement limité; les traditions patrilinéaires en matière de succession réduisent leurs chances d'avoir une place sûre où vivre et gagner leur vie. Les femmes et les hommes ont également des besoins divergents en matière de logement et d'infrastructure, qui sont souvent méconnus. Par exemple, les femmes utilisent fréquemment leur maison comme source de revenus, en raison du rôle qui leur est assigné en tant que femmes dans la sphère domestique. Lorsqu'il y a privatisation de biens et de services publics, les citadines pauvres et leurs familles sont souvent parmi les premières à être privées d'eau et d'électricité, ou bien elles sont forcées de payer des prix prohibitifs.

L'analyse sexospécifique devrait permettre de mieux définir et protéger les intérêts des femmes dans les établissements urbains; la participation des femmes à la prise de décisions et aux structures de gouvernance doit également être examinée. Les processus institutionnalisés peuvent aider à assurer

Encadré 9. Suite

la participation efficace des femmes et une prise en compte suffisante de leurs intérêts. En termes de développement durable, l'intégration de l'équité entre les sexes dans les processus nationaux d'Action 21, tels que ceux qui sont promus par l'organisation non gouvernementale REDEH (Réseau pour le développement humain) à São Paulo (Brésil), est d'une importance capitale (voir le cas D au chapitre IV ci-après).

Une étape préliminaire cruciale consiste à affirmer le rôle essentiel que jouent les femmes dans l'organisation sociale et le développement urbain. Les principaux défenseurs de ce message sont des organisations telles que le réseau international Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood (GROOTS), qui s'attache à relever le niveau des communautés dans les établissements ruraux et urbains, et la Commission Huairou, qui soutient une perspective d'équité entre les sexes dans les questions d'habitat. Par sa politique d'égalité entre les sexes – Un habitat qui tient compte de l'égalité entre les sexes : Travailler avec les femmes et les hommes au développement des établissements humains (1996; mise à jour en 2001) – le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) vise aussi à intégrer l'égalité des sexes dans les questions d'habitat.

Sources : Lee-Smith, 1994 et 1999; Ishani et Lamba, 2001; www.groots.org; www.huairou.org; www.unhabitat.org/genderpolicy

Encadré 10. Population, consommation et équité entre les sexes

La population mondiale, qui dépasse actuellement 6,3 milliards de personnes, atteindra selon des estimations 8,9 milliards de personnes en 2050. Presque toute cette augmentation viendrait des pays en développement. Bien que ces chiffres soient plus bas que prévus précédemment – en partie à cause de l'augmentation des estimations de décès du fait du SIDA – cette expansion de presque 30 % met en évidence l'importante nécessité d'un investissement continu dans la santé reproductive (qui fait partie aussi des droits humains). Il est généralement reconnu que la condition de la femme – y compris son éducation, son accès aux soins et aux services de santé, et ses possibilités d'emploi – est un facteur clé dans les taux de croissance démographique.

Davantage de personnes utilisent plus de ressources que jamais auparavant. Mais la manière dont ces ressources sont utilisées est tout aussi importante dans tout débat sur cette question. Par exemple, si chaque personne en vie aujourd'hui consommait au taux d'une personne moyenne aux Etats Unis d'Amérique, il faudrait trois planètes Terre de plus.



Encadré 10. Suite

La consommation est une partie inévitable de nos vies, mais selon le Rapport sur le développement humain pour 1998 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) « la consommation est un moyen du développement humain. Sa signification dépend de l'expansion des capacités des populations à vivre longtemps et à vivre bien. La consommation ouvre des possibilités sans lesquelles une personne demeurerait dans la pauvreté ». La consommation humaine dépend de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de beaucoup d'autres ressources naturelles et matérielles.

Si les modes de consommation dans les pays développés et en développement diffèrent sensiblement, il y a cependant deux phénomènes qui se chevauchent, à savoir l'apparition d'élites minoritaires dans les pays en développement et le nombre croissant de pauvres dans les pays industrialisés. La mondialisation attise aussi une explosion de la consommation à travers le monde. Or 20 % des pays aux revenus les plus élevés représentent 86 % de la consommation totale privée, alors que les 20 % de pays des plus pauvres en représentent 1,3 % seulement. D'un côté, la surconsommation exerce de plus en plus de pressions sur l'environnement, et de l'autre un milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté n'ont pas de solutions de survie.

Les femmes et les hommes consomment souvent différemment. En général, les femmes s'occupent en premier lieu des besoins de leur famille, particulièrement de leurs enfants, alors que les hommes ont tendance à dépenser pour leur satisfaction personnelle. Les femmes constituent le groupe le plus important de consommateurs ou d'acheteurs mondiaux, en faisant tous les jours des choix pour leurs achats. Mais comme les femmes sont plus pauvres que les hommes dans la plupart des sociétés, souvent elles souffrent gravement d'un manque de produits de première nécessité.

Selon Minu Hemmati (2000), il est prouvé que les femmes sont plus conscientes de l'environnement et qu'elles s'engagent plus dans des activités de protection de l'environnement telles que le recyclage, la réutilisation et les achats écologiques, mais une recherche plus empirique dans ce domaine est nécessaire. Une autre recherche devrait porter sur les effets différenciés entre hommes et femmes de la promotion de pratiques durables comme l'agriculture organique à forte intensité de main-d'oeuvre et le recyclage des déchets ménagers; il faudrait aussi déterminer si le prix des produits « écologiques » ne risque pas d'exiger des femmes plus de temps et de revenus.

Sources : MacDonald et Nierenberg, 2003; Hemmati, 2000; PNUD, 1998; FNUAP, 2003



Historique des accords pour le progrès des femmes

Au début du XXe siècle, les femmes ont été les premières à faire connaître leur point de vue sur le développement, en commençant par la création de la Société des Nations à la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919. Depuis lors, elles ont participé à des milliers d'actions locales et nationales, un des exemples les plus récents étant le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Au cours des vingt dernières années, les femmes ont eu un impact considérable sur une série d'accords internationaux qui servent aujourd'hui de pierres de touche pour l'égalité entre les sexes et la justice universelle. Leur impact a aussi été énorme sur les plans local et national. Bon nombre de leurs réalisations s'inscrivent dans le contexte général du développement durable.

Comme Bella Abzug, fondatrice de l'OFED, a indiqué en 1995 suite à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme: « Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions. Mais il s'agit de la plus forte déclaration consensuelle sur l'égalité, la justice et l'autonomisation des femmes qui ait jamais été faite par les Gouvernements du monde entier. C'est la vision d'une image changeante nous faisant sentir ce que le monde pourrait être, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, pour la génération présente et pour les générations futures ».

Le tableau 1 montre les principales étapes internationales dans la reconnaissance des droits des femmes et l'établissement de liens entre l'égalité des sexes, l'environnement et le développement durable. Il indique le nombre d'engagements universels existant en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Des engagements similaires ont été pris à l'échelle nationale et régionale. Toutefois, au vu de l'étendue de la discrimination et du recul de l'autonomisation des femmes, il faut d'urgence s'atteler à la mise en œuvre de ces engagements pour élever les femmes au niveau de véritables partenaires et bénéficiaires du développement durable.

Tableau 1. Affirmations internationales des droits des femmes en matière d'environnement et de développement

1945	La Charte des Nations Unies réaffirme « l'égalité de droits des hommes et des femmes » dans son préambule. L'article 55 c stipule: « Les Nations Unies favoriseront le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans de race, de sexe, de langue ou de religion ». (www.un.org/aboutun/charter/).
1947	Création de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. (www.un.org/womenwatch/daw/csw/).
1948	Déclaration universelle des Droits de l'homme: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». (www.un.org/Overview/rights.html).
1975	Première Conférence mondiale sur la femme et Forum des ONG à Mexico; début de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix.
1979	La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devient une première charte internationale des droits de la femme. Elle oblige les gouvernements signataires à agir pour promouvoir et protéger les droits des femmes. Tous les pays qui ont ratifié cette convention (171 en mars 2003) doivent rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour faire progresser la condition de la femme. Le Protocole facultatif à cette convention, adopté en 1999, permet aux femmes victimes de discrimination de soumettre des plaintes pour examen. (www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/).

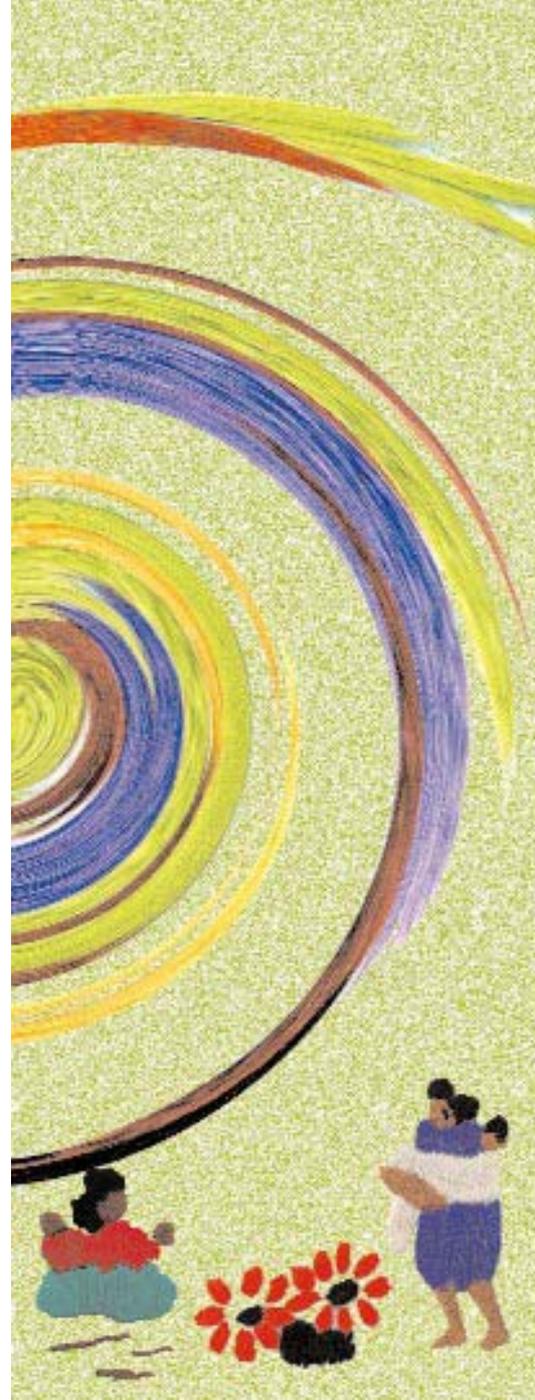




Tableau 1. Suite

1985	<p>La Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme et le Forum des ONG associé, à Nairobi, examinent et évaluent les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Cette conférence produit les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, qui reconnaissent le rôle des femmes dans la gestion et la conservation de l'environnement. (www.un.org/womenwatch/confer/nfls.htm).</p> <p>A la Troisième Conférence mondiale, le PNUE organise une manifestation spéciale sur les femmes et l'environnement et désigne des femmes conseillères principales sur le développement durable. Le Centre de liaison international pour l'environnement (CILE) tient, au Forum des ONG, une série d'ateliers sur les femmes, l'environnement et le développement.</p>
1990	<p>La Conférence mondiale sur l'éducation : Education pour tous se tient à Jomtien (Thaïlande) et engage les gouvernements à assurer l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à en améliorer la qualité et à supprimer tout obstacle à leur participation active. (www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/background/world_conference_jomtien.shtml).</p>
1991	<p>L'Assemblée mondiale de WorldWIDE (Femmes du monde pour l'environnement et le développement), sur les femmes et l'environnement : Partenaires dans la vie, se tient à Miami, Floride (Etats Unis d'Amérique) et présente 218 expériences réussies. (WorldWIDE, 1991; www.womenenvironment.org/publ51.asp).</p>

Tableau 1. Suite

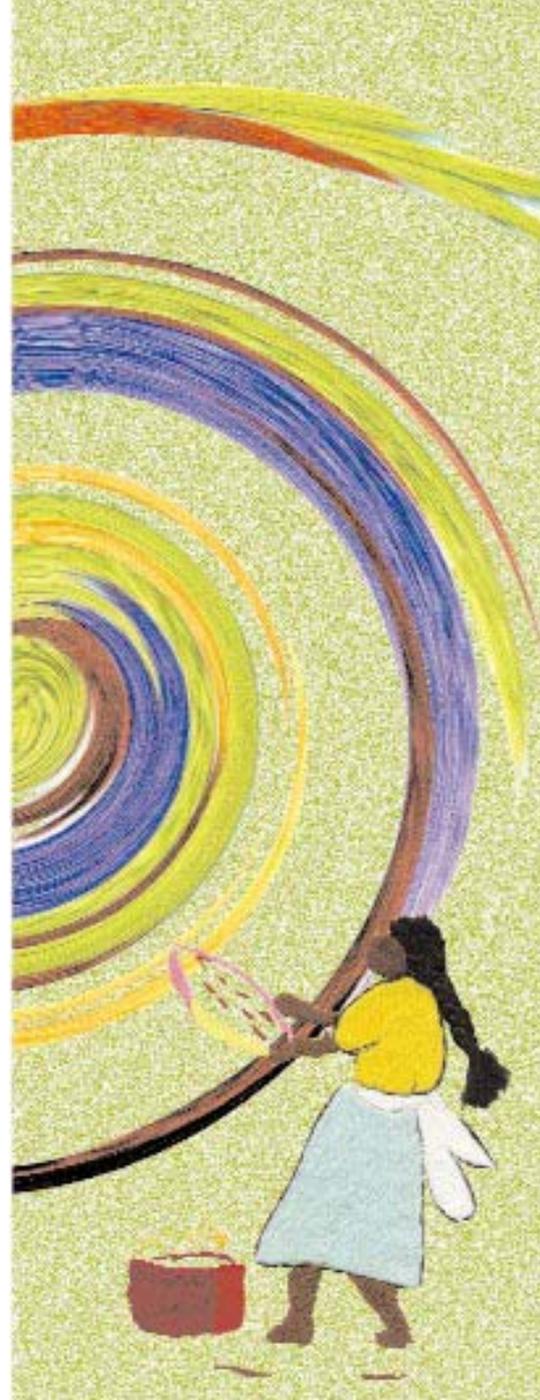
Organisé par l'OFED, le premier Congrès mondial des femmes pour une planète saine, tenu également à Miami, élabore l'Action 21 des femmes.

(www.wedo.org/sus_dev/section1.htm et www.iisd.org/women/about3.htm).

A Genève, le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement organise le colloque Femmes et enfants d'abord : Impact de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les enfants. (Steady, 1993).

1992

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement produit la Déclaration de Rio et Action 21 ainsi que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Elle reconnaît les femmes comme un « grand groupe » dans le développement durable et prévoit des mesures spécifiques pour faire avancer leur position. Ces mesures incluent le chapitre 24 d'Action 21 intitulé « Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable », de même que 145 autres références. Le Principe 20 de Rio se lit ainsi : « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ». Au Forum des ONG qui se déroule parallèlement, la tente des femmes, Planeta Fêmea, attire beaucoup d'attention.



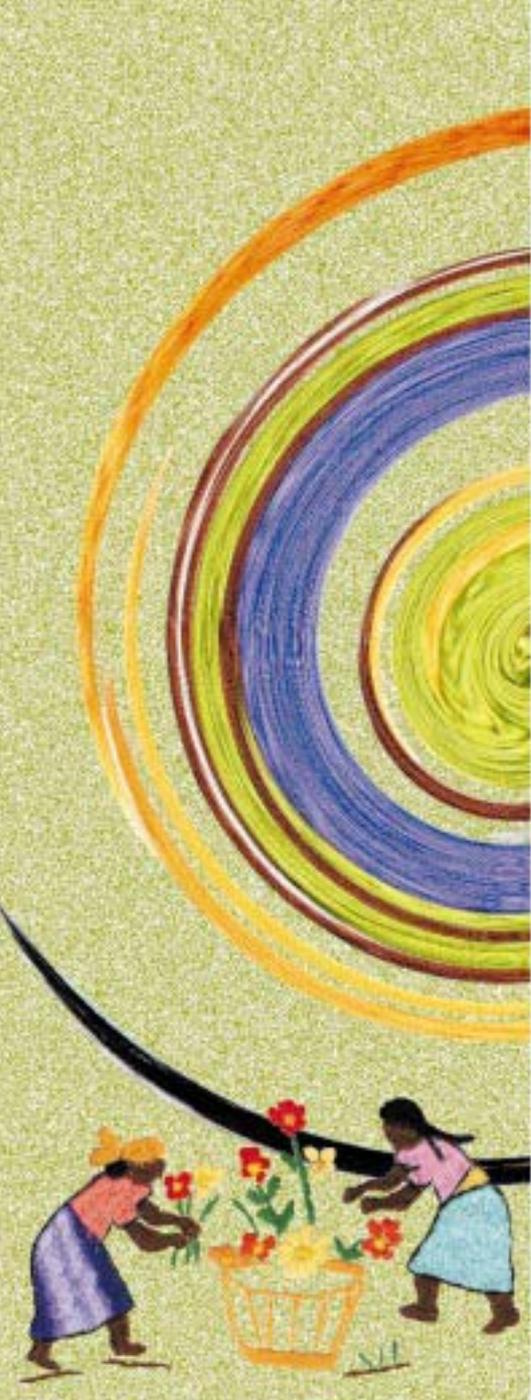


Tableau 1. Suite

1993	<p>La Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne reconnaît clairement que les droits des femmes sont des droits humains et que les droits humains des femmes constituent une partie inaliénable des droits universels de l'homme.</p> <p>(www.unhchr.ch/women).</p>
1994	<p>La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, réalise des avancées importantes sur les droits des femmes et des filles à contrôler leur vie et à obtenir un statut égal à celui des hommes, notamment dans le domaine de la reproduction et de la planification familiale. Le Programme d'action affirme que la responsabilisation des femmes, leur autonomie, l'égalité et l'équité sont des aboutissements importants par eux-mêmes et essentiels pour le développement durable. Il définit aussi les droits reproductifs et applique des principes aux politiques et programmes démographiques. La Conférence lance un appel aux gouvernements pour qu'ils mettent les soins de santé sexuelle et reproductive à la disposition de tous (femmes, hommes et adolescents) d'ici 2015.</p> <p>(www.un.org/popin/icpd2.htm).</p>
1995	<p>Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague lance un appel pour l'éradication de la pauvreté et pour la promotion de la justice sociale ainsi que des droits des femmes.</p> <p>(www.un.org/esa/socdev/wssd/index.html).</p> <p>La Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, tenue à Beijing, et le Forum des ONG</p>

Tableau 1. Suite

associé à Huairou donnent l'occasion de consolider les décisions déjà prises et les incorporent dans le Programme d'action de Beijing. Ce programme offre une feuille de route vers l'aboutissement de l'égalité entre les sexes dans 12 secteurs clés : pauvreté, éducation et formation, santé, violence, conflits armés, économie, prise de décision, mécanismes institutionnels, droits de l'homme, médias, environnement et fillettes (Organisation des Nations Unies, 1996). La Section K, sur la femme et l'environnement, affirme que « les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles durables et écologiquement rationnels ».

www.un.org/womenwatch/confer/beijing/reports.

2000

Beijing+5 : Une conférence sur Beijing et au-delà se réunit à New York et reconnaît l'émergence de plusieurs questions critiques qui se posent aux femmes et aux filles, notamment les droits relatifs au travail, la violence contre les femmes, les droits reproductifs et sexuels, l'éducation et la sécurité sociale et l'accès aux ressources productives.

(DAW, 2001;

www.un.org/womenwatch/confer/beijing5).

Au Sommet du Millénaire, à New York, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'engagent tous à créer un monde meilleur, plus sain et plus juste d'ici 2015. La Déclaration du Millénaire

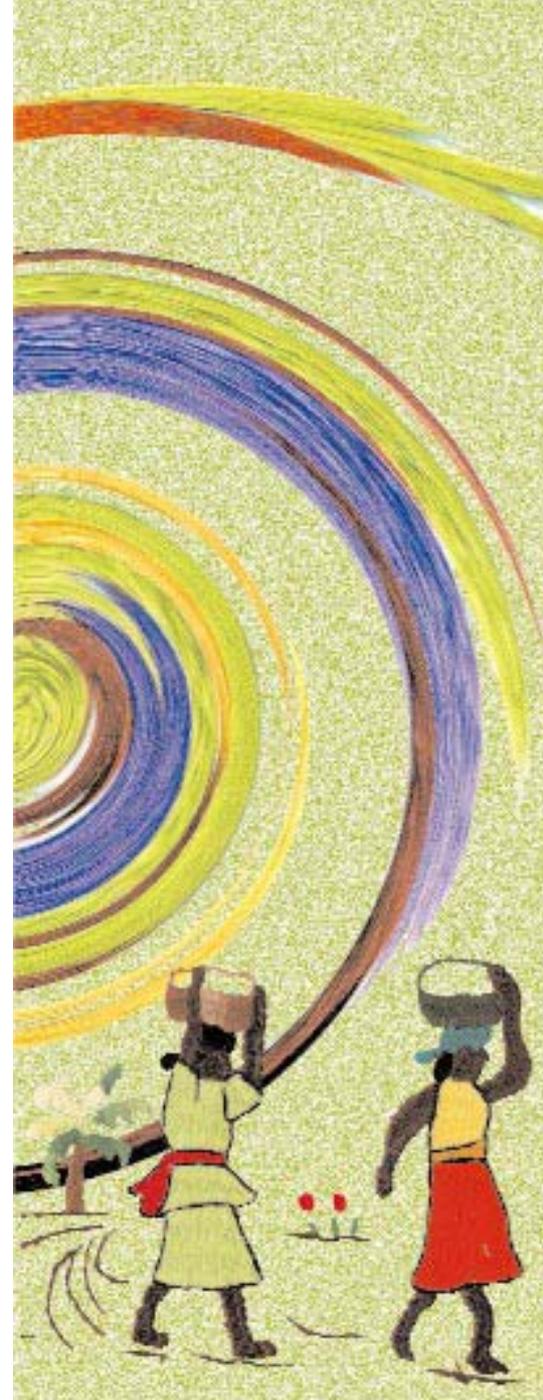




Tableau 1. Suite

promet de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et les maladies et de stimuler un développement qui soit véritablement durable. Les huit objectifs de développement pour le millénaire de la Déclaration du Millénaire comprennent l'objectif 1: réduire l'extrême pauvreté et la faim; l'objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et l'objectif 7 : assurer un environnement viable.

(www.un.org/millennium).

La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité reconnaît l'impact de la guerre sur les femmes et recommande d'améliorer leur protection pendant les conflits; elle reconnaît aussi l'importance des initiatives des femmes pour le maintien de la paix et la reconstruction.

(<http://www.un.org/Docs/scres/2000/sc2000.htm>).

2001

La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le VIH/SIDA, tenue à New York, adopte des objectifs visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles comme éléments fondamentaux dans la réduction de la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH/SIDA.

(www.unaids.org/Unaid/EN/events/un+special+session+on+hiv_aids.asp).

2002

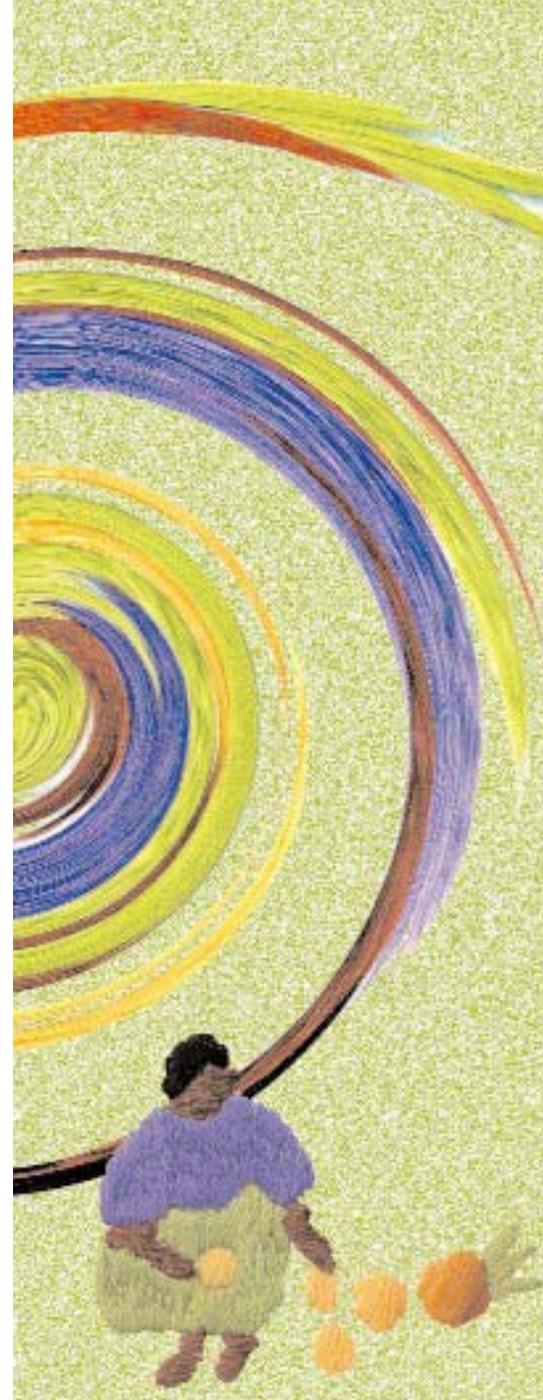
Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, publie la Déclaration et le Plan d'action de Johannesburg. Il confirme la nécessité d'analyser l'égalité entre les sexes, de disposer de données sexospécifiques et d'intégrer l'égalité entre les

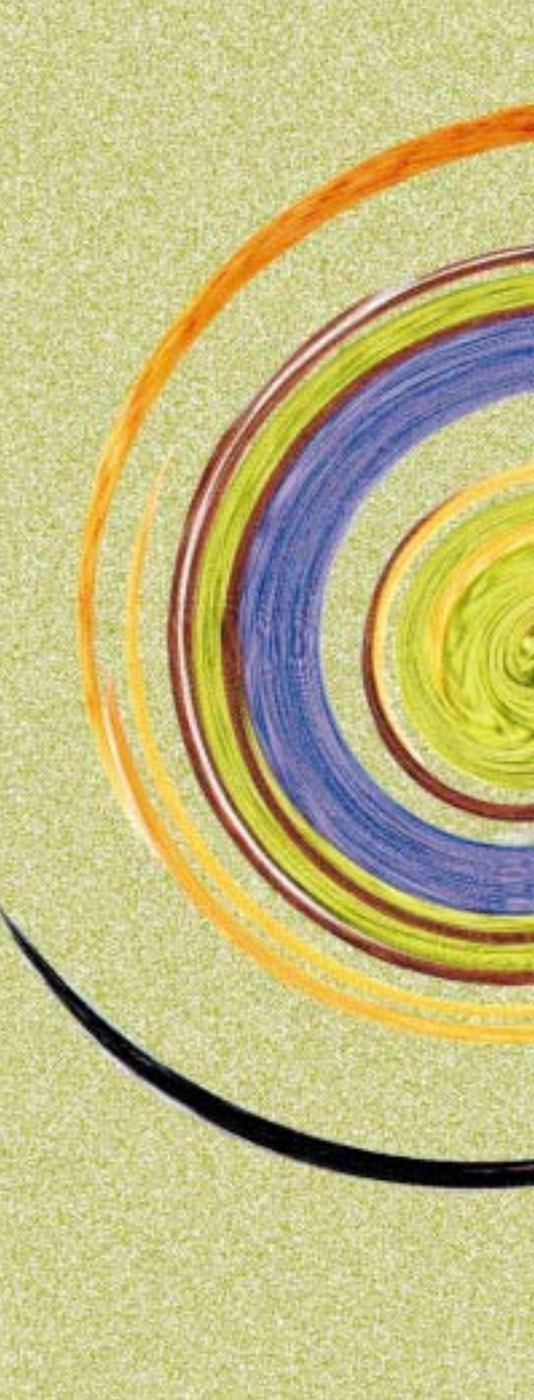
Tableau 1. Suite

	<p>sexes dans tous les efforts de développement durable durable, ainsi que de reconnaître les droits des femmes à la propriété foncière. La Déclaration stipule : « Nous sommes résolus à veiller à ce que l'habilitation et l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes, soient intégrées à toutes les activités que recouvrent Action 21, les objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire et le Plan d'application du présent sommet ».</p> <p>(OFED, 2002; www.johannesburgsummit.org).</p>
2003	<p>La onzième session de la Commission du développement durable des Nations Unies décide que « l'égalité entre les sexes sera une question transversale dans toutes les activités à venir jusqu'en 2015 ».</p> <p>(www.un.org/esa/sustdev/csd/csd11/CSD11.htm).</p> <p>Sources : UNIFEM, 2002; PNUD, 2003; Hemmati et Seliger, 2001 Pietilä, 2002; OFED, 2003</p>

Un cadre analytique

Les aperçus glanés en observant la manière dont la réflexion sur les femmes, l'égalité entre les sexes et le développement ont évolué aident en retour à structurer les discussions sur les relations entre les femmes et l'environnement. Plusieurs facteurs clés pour une analyse de référence apparaissent : le travail; la division du travail et des responsabilités; l'accès aux ressources et leur contrôle; le savoir, le statut et le pouvoir; la culture et les traditions; et la participation politique. Ces facteurs peuvent être divisés en capacités, telles que le travail et le savoir, et en possibilités, notamment l'accès, le contrôle, le statut, la participation et la prise de décisions.





Le travail, en tant qu'interaction active entre la main-d'œuvre des êtres humains et le monde matériel, est important (Menon, 1991) parce qu'il implique l'utilisation du temps et de l'énergie des personnes dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. Historiquement, cette interaction a été intimement liée aux environnements naturels dans lesquels les êtres humains ont survécu. Le travail des femmes implique encore souvent cette sorte de lien direct, par exemple par le biais de l'approvisionnement en eau, en combustible et en produits végétaux et animaux et aussi par le biais de la gestion de l'agriculture, des pâturages, des forêts et des pêcheries. Toute discussion sur les femmes et l'environnement doit ainsi rendre compte de la répartition du travail et des responsabilités entre les sexes (Neefjes, 2000).

Les systèmes de savoir sont un deuxième facteur. Le niveau d'instruction est pertinent, de même que les compétences traditionnelles et conventionnelles. Beaucoup d'auteurs conviennent que la connaissance qu'ont les femmes de l'environnement est une ressource de grande valeur trop souvent négligée.



Encadré 11. Aptitudes et bien-être

Beaucoup de facteurs déterminent la relation entre les populations et leur environnement physique et les différentes manières dont les femmes et les hommes contribuent aux services des écosystèmes et en tirent profit. Cela inclut les services d'approvisionnement (tels que l'alimentation, les combustibles et l'eau potable), les services de régulation et de soutien (notamment la purification de l'air et de l'eau, l'entretien de la biodiversité et l'atténuation des sécheresses et des inondations) et les services culturels (comprenant les valeurs spirituelles et esthétiques, la science et l'éducation).

L'évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire lancée en 2001 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, dont la coordination est assurée par le PNUE, vise à recueillir des informations scientifiques sur les conséquences de l'évolution des écosystèmes sur le bien-être humain. L'évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire insiste sur le fait que l'objectif ultime du développement devrait être d'améliorer le bien-être des individus. Cela requiert une approche multidimensionnelle assurant la satisfaction du minimum de besoins nécessaire pour une vie décente, l'expérience de la liberté, la sécurité personnelle, les bonnes relations sociales et les conditions d'épanouissement physique, social, psychologique et spirituel.

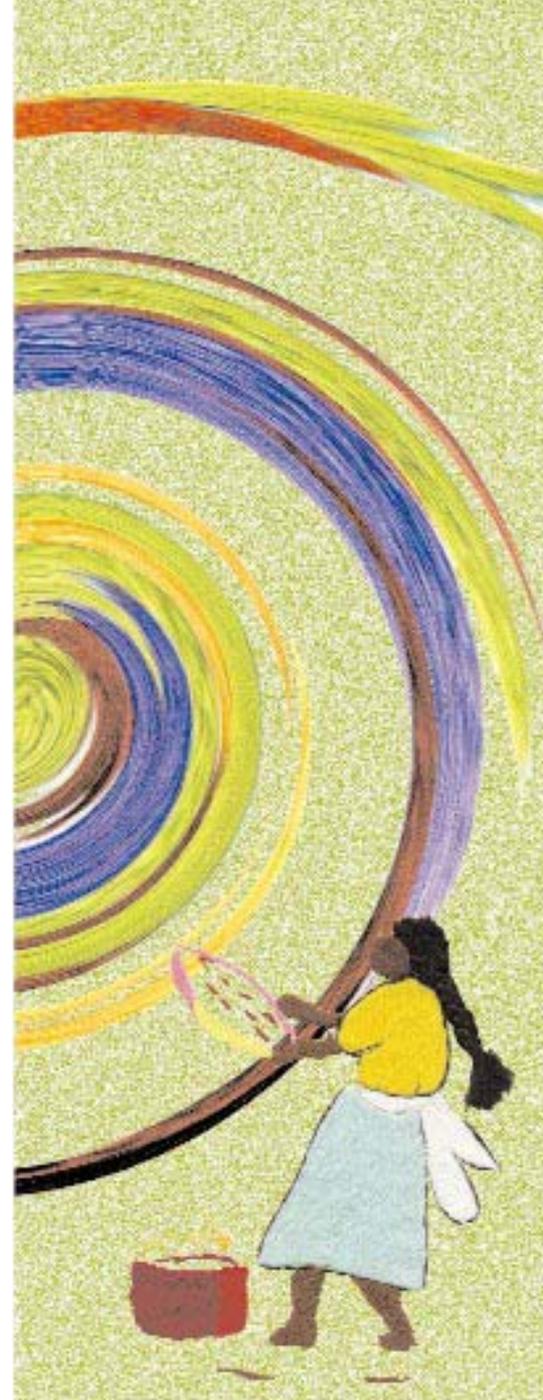
Il faut notamment reconnaître les systèmes de savoir autochtones qui sont souvent ignorés par les systèmes d'enseignement classique. Inversement, du fait de leur accès limité à l'éducation, les femmes peuvent être tenues à l'écart d'un savoir moins traditionnel, qui leur apprendrait notamment comment utiliser sainement les produits agrochimiques, et comment traiter l'eau polluée et les déchets.

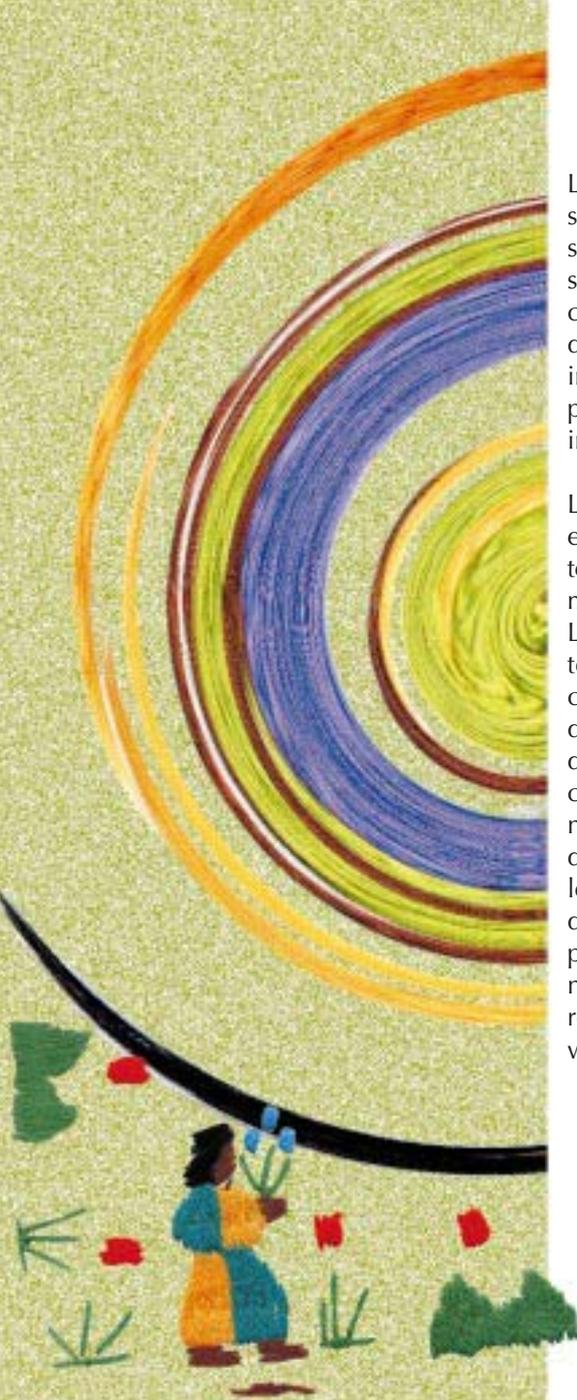
L'accès aux ressources et leur contrôle ainsi que la mainmise sur les bienfaits qui en découlent est une autre question critique. Comme les femmes et les hommes ont, officiellement et traditionnellement, des droits différents sur les ressources et dans les décisions qui les régissent, une approche sexospécifique est requise pour réparer certaines inégalités. Par exemple, une étude des droits fonciers des femmes et de leurs droits sur les ressources en eau montre que tenir compte de l'équité entre les sexes, notamment en termes de propriété, aide à faire respecter ces droits (NEDA, 1997).

Dans une large mesure, les aptitudes des femmes déterminent leur bien-être et garantissent les libertés et les droits connexes nécessaires pour qu'elles puissent faire leurs propres choix et devenir des agents du changement (Sen, 1999). Ces aptitudes peuvent être vues comme un éventail de manières de faire et d'être, à partir desquelles chacun peut choisir le type de vie qui lui convient. L'accent ne porte pas seulement sur ce qui a été réalisé, mais aussi sur les processus par lesquels ces finalités sont atteintes.

Cette formulation saisit explicitement l'acte de participer et d'agir par soi-même, et dans ce cadre la pauvreté est définie comme une forme de privation de capacités. Par conséquent les politiques, notamment celles relatives à l'environnement et au développement durable, doivent créer un espace qui permette aux individus de définir leurs droits et les institutions qui protègent et surveillent la répartition juste et équitable de ces droits entre tous les membres de la société, les femmes comme les hommes.

Sources : De Oliveira et al., 2003; www.millenniumassessment.org

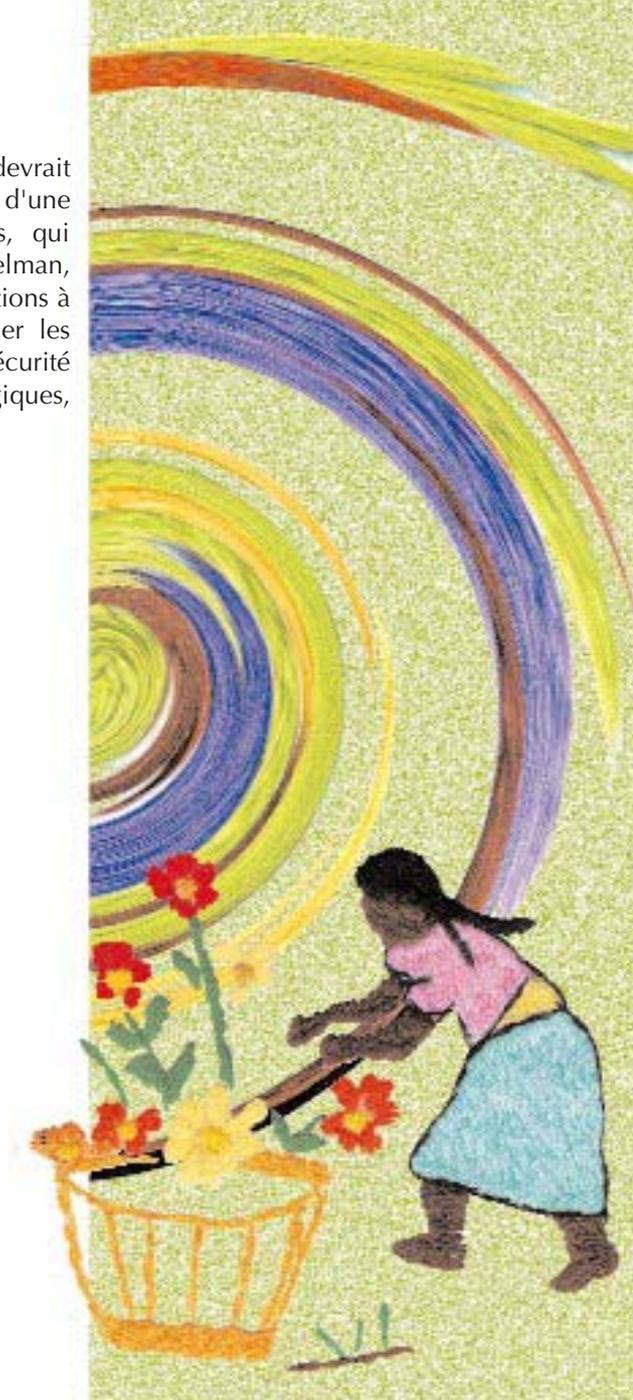




Le statut, le pouvoir et la culture déterminent si une personne peut réaliser son potentiel. La position de la femme dans la famille et la communauté et sa participation politique déterminent dans une grande mesure son contrôle sur les décisions relatives à l'environnement, notamment les modes de culture et de récolte, l'attribution des bénéfices et du revenu, et les activités de conservation et de régénération de l'environnement. Il s'ensuit que cela influe aussi sur la prise en compte du point de vue des femmes, de leurs perceptions et de leurs priorités dans les décisions, les processus et les institutions (Neefjes, 2000).

Les autres aspects socio-économiques et culturels qui affectent l'interaction entre les femmes et l'environnement varient d'un lieu à l'autre et dans le temps. Mais dans beaucoup de cas, les liens entre le macrocontexte et les moyens de subsistance des populations sont d'une importance capitale. L'économie politique au sens large a un impact majeur, notamment les tendances économiques, le problème de la dette, les systèmes commerciaux, les rapports entre le secteur public et le secteur privé, le rôle de l'Etat et les conflits. Comme Wichterich (2000) et d'autres auteurs l'ont démontré, la mondialisation, qui est un phénomène récent, a provoqué des changements rapides dans les économies, les sociétés et les cultures, nationalement et mondialement, ainsi que dans l'environnement et la place de l'homme et de la femme au sein de la société. L'exclusion pratiquée par les groupes les plus riches empêche souvent l'accès des pauvres aux services de base, notamment aux services fournis par les écosystèmes tels que l'eau potable, le combustible et les denrées alimentaires. Certaines personnes, et notamment beaucoup de femmes, ont manifestement souffert des nouveaux régimes de privatisation et de libéralisation (De Oliveira et al., 2003, www.millenniumassessment.org).

Toute discussion sur les relations des femmes avec l'environnement devrait incorporer ces différents facteurs. Elle devrait également s'inspirer d'une évaluation participative impliquant les diverses parties prenantes, qui comprennent explicitement les femmes et leurs organisations (Dankelman, 2003). En vue d'adopter des politiques idoines et d'inciter les institutions à mener des actions appropriées, il est également utile de distinguer les besoins pratiques des femmes, comme l'accès à la terre et à l'eau, la sécurité alimentaire, les services de santé et l'éducation, et leurs besoins stratégiques, notamment la participation politique et la prise de décision.



Cas A

En Afrique australe, la discrimination érige des barrières entre les femmes, la terre et l'eau



Par **Abby Taka Mgugu** (*Platform on Women's Land and Water Rights in southern Africa*)

En Afrique australe, plus des deux tiers des femmes dépendent de la terre et des autres ressources naturelles pour leur subsistance. Elles sont un soutien essentiel du secteur agricole, produisant 90 % des denrées alimentaires et fournissant 80 % du travail.

Néanmoins, il existe des inégalités criantes dans la région entre les hommes et les femmes par rapport à l'accès à la terre, à sa propriété et à son contrôle. Des facteurs économiques, politiques, culturels et sociaux guident ces formes de discrimination qui, dans certains cas, sont perpétuées et renforcées par des inégalités raciales. Une question connexe est l'accès à l'eau, qui est souvent lié aux droits fonciers.

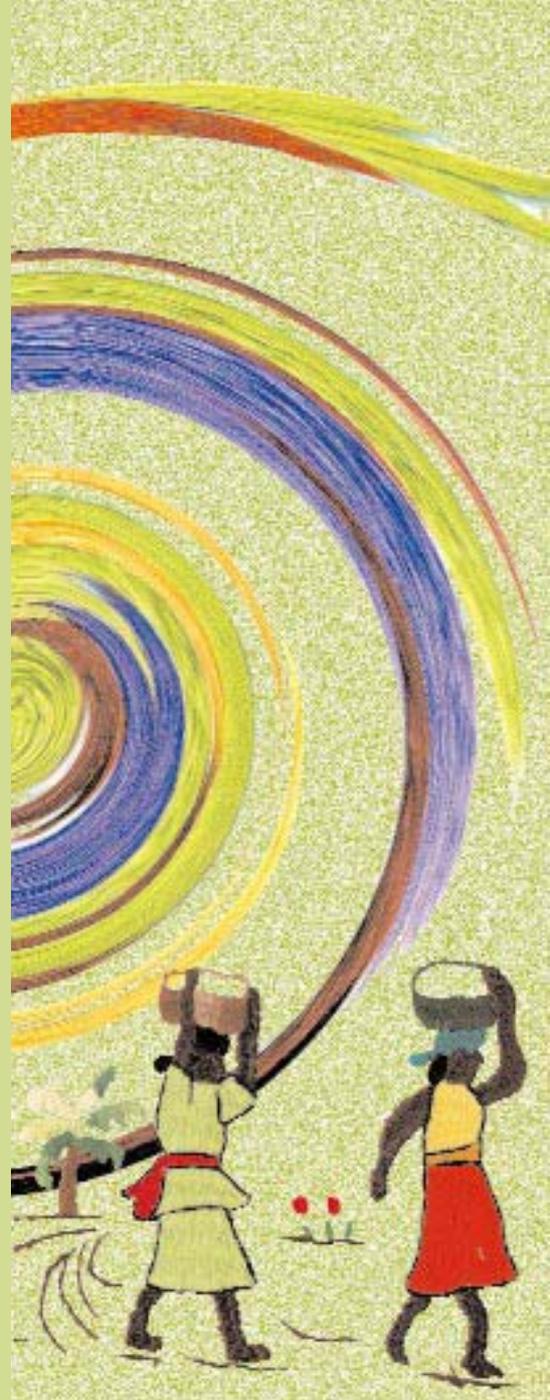
Divers cadres de politique générale, dans différents pays, ont tenté de corriger les disparités concernant la terre et l'eau. Par exemple, l'Afrique du Sud reconnaît que l'apartheid a poussé des millions de Sud-Africains noirs vers des réserves appauvries et surpeuplées, des homelands et des townships. Le projet zambien de politique agraire souligne que les anciennes politiques agraires de l'administration coloniale étaient orientées en faveur de la communauté des colons blancs au détriment des populations autochtones. Le document-cadre de politique nationale du Zimbabwe note que, dans une série d'étapes, le régime colonial a établi ses propres formes d'occupation des sols, qu'il a exproprié les meilleures terres pour les agriculteurs blancs et relégué les paysans africains dans des zones marginales.

Ces politiques touchent également à l'égalité entre les sexes. Ainsi, le document zimbabwéen souligne que d'autres inégalités et injustices découlent du droit foncier coutumier, faible et fragile. Il explique que sous l'effet des structures de pouvoir et des luttes coloniales, la pratique du droit coutumier en a perverti le contenu originel, basé sur des communautés harmonieuses et relativement homogènes, dans ses dimensions aussi bien sociales que d'égalité entre les sexes, perpétrant des modes de propriété et d'utilisation inéquitable et inégaux des terres, plus particulièrement au détriment des femmes. Des droits de propriété et des règles de succession discriminatoires, défavorisant les filles, les épouses et les veuves, étaient, et continuent d'être, la manifestation évidente de telles injustices.

De son côté, la politique agraire de la Tanzanie constate qu'en vertu du droit coutumier, les femmes ont en général des droits fonciers inférieurs à ceux des hommes et que leur accès à la terre est indirect et mal garanti. Elle mentionne les conseils de village, qui s'appuient sur la coutume pour orienter l'attribution de la terre et qui perpétuent la discrimination à l'encontre des femmes en accordant la terre aux chefs de ménage, qui sont habituellement des hommes. D'un autre côté, la politique agraire de l'Afrique du Sud maintient que toutes les formes de discrimination entravant l'accès des femmes à la terre doivent être supprimées. A l'échelle nationale et régionale, il y a une demande croissante d'eau consécutive à l'accroissement de la population, à l'urbanisation et à l'industrialisation, ainsi qu'à l'intensification de l'utilisation des sols du fait du développement agricole et minier. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui met l'accent sur le développement dans l'équité pour réduire la pauvreté, a demandé que des mesures soient mises en oeuvre pour assurer un approvisionnement en eau satisfaisant, en quantité et en qualité. La question de l'accès à l'eau se trouve néanmoins compliquée par l'absence de stratégies nationales et régionales susceptibles d'assurer un partage équitable des ressources en eau des 15 grands bassins fluviaux des pays de la SADC.

Une étape essentielle dans le traitement de cette question devrait être de confronter les inégalités entre les sexes dans l'utilisation et l'appropriation de l'eau comme ressource économique, sociale et culturelle. En effet, le rôle des femmes et l'importance de l'eau pour leur subsistance ne sauraient être exagérés. Diverses conférences régionales et internationales sur la gestion intégrée des ressources en eau ont déjà clairement souligné la contribution majeure des femmes à l'approvisionnement en eau et à la gestion et à la protection de l'eau (voir le chapitre V ci-après).

Cependant, les femmes demeurent marginalisées dans la gestion de l'eau, et cette marginalisation ne fera que gêner l'efficacité des stratégies nationales et régionales, et la réalisation des objectifs de développement. Cela est également vrai de l'accès à la terre. La question est, par conséquent, de savoir si les pays de la région peuvent parvenir à un consensus pour l'intégration de l'égalité des sexes dans le discours relatif à la gestion des ressources en terre et en eau à tous les niveaux, en harmonie avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été signée et ratifiée par tous les Etats de





la SADC, ou à laquelle ils ont adhéré. Le Programme d'action de Beijing insiste aussi sur le fait que les femmes doivent avoir accès à la propriété et au contrôle des ressources naturelles, en particulier de la terre, comme moyen de réduire la pauvreté parmi elles.

On notera que 12 des 14 pays de la SADC ont signé la Déclaration de la SADC de 1997 sur l'égalité entre les sexes et le développement, qui stipule au point B i que l'égalité entre les sexes est un droit humain fondamental. Au point H iii, les chefs d'Etat se sont engagés à promouvoir le plein accès des femmes au contrôle des ressources productives, en vue de réduire les niveaux de pauvreté parmi elles. Le défi est maintenant de mettre en oeuvre ces engagements.

